

EN CAS D'URGENCE

- **Écouter** les consignes de sécurité
- **Suivre** son plan d'urgence
- **Prendre** son kit de sécurité
- **S'assurer** de sa propre sécurité avant de venir en aide aux autres



UN PLAN D'URGENCE EFFICACE RÉALISÉ EN 20 MIN

Pour prendre les mesures appropriées en cas d'urgence

UN KIT DE SÉCURITÉ POUR ASSURER SON AUTONOMIE PENDANT 72H

- Facile à transporter dans un contenant imperméable
- Stocker dans un endroit facile d'accès et connu de chaque membre de la famille

Nourriture non périssable et eau potable

Couverture de survie et vêtements chauds

Radio, lampe de poche avec piles de rechange

Trousse de premiers secours et médicaments

Doubles des clés de la voiture et de la maison

Articles pour bébé

Argent liquide

Lunettes de secours

Copie des papiers d'identité

Nourriture pour animaux

Copie du plan d'urgence (voir au dos), coordonnées importantes

Sifflet

Bougies et allumettes ou briquet

Batterie externe



PENSER À :

Changer les piles, la nourriture et l'eau qui se trouvent dans le kit de sécurité une fois par an.

EN AMONT :

- Définir une zone refuge dans la maison avec une sortie possible (étage, grenier, toit...).
- Désigner un lieu de rassemblement sûr en dehors du foyer.
- Identifier l'emplacement du compteur électrique et la vanne de gaz.
- Identifier les routes d'évacuation.
- Planifier une solution pour les animaux de compagnie en cas d'évacuation.
- Lister les coordonnées utiles (secours, personne ressource, famille, voisins, médecins, assurance.)



PENSER À :

- Faire des copies du plan d'urgence et les conserver chez soi et à son lieu de travail dans son kit de sécurité.
- Conserver une version électronique dans son ordinateur.
- Mettre à jour le plan d'urgence tous les ans (programmer un appel automatique).

CONTACTS UTILES

Secours
18 Sapeurs-pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie
112 N° d'urgence Europe

Météo France
meteofrance.com/vigilance
Vigicrues
vigicrues.gouv.fr

État des cours d'eau
shyvaa.smmar.fr
Préfecture de l'Aude
aude.gouv.fr
État des routes
inforoute11.fr



Département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne

04 68 11 63 02
contact@smmar.fr
www.smmar.org



ET VOUS, QUE FAITES-VOUS POUR VOUS PROTÉGER DES INONDATIONS ?

LA GESTION DU RISQUE EN 4 PHASES

PHASE 1

AVANT
PRÉVENTION : S'INFORMER ET S'ORGANISER



- Vérifier si son habitation se situe en zone inondable avec SMMAR'phone (smmarphone.smmar.fr).
- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, Météo France, France Bleu).
- Préparer un plan d'urgence pour savoir que faire au sein du foyer. (voir au dos)
- Préparer un kit de sécurité pour assurer son autonomie pendant 72h.
- Se munir d'une radio à piles, d'une lampe torche, de piles de rechange, de bougies, d'allumettes, d'un briquet sans gaz. (voir au dos)
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments non périssables.
- Garder les documents importants (pièces d'identité, actes de naissance, contrats d'assurance, finance, mots de passe de vos différents comptes...) à l'étage ou dans des contenants imperméables et en faire une sauvegarde informatique.
- Désigner une personne à l'extérieur de votre zone pour communiquer en cas d'urgence.
- S'équiper de « batardeaux » (planches en bois ou en métal glissées dans les rails devant les portes et ouvertures).
- Placer les produits toxiques en hauteur.
- Prévoir les moyens de surélever le mobilier ou de le monter à l'étage.
- Installer une pompe dans les sous-sols.
- Équiper de clapets anti-retour les réseaux d'évacuation des eaux.
- Intégrer le risque inondation dans la construction de son habitation (matériaux hydrofuges, zone refuge à l'étage...).
- Se rapprocher des voisins vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap...).

PHASE 2

DÈS L'ALERTE
PROTECTION : COMMENCER À AGIR



- Appliquer son plan d'urgence.
- Prendre son kit de sécurité.
- Se tenir informé de l'évolution de la situation (mairie, Préfecture, Météo France, France Bleu).
- Être attentif aux messages d'alerte (sonores, téléphoniques...).
- Fermer les portes, les fenêtres, soupiraux, aérations.
- Placer les « batardeaux » devant les ouvertures.
- Mettre hors d'eau les objets de valeur.
- Éviter tout déplacement en voiture ou à pied.
- S'informer sur le niveau des cours d'eau sur shyvaa.smmar.fr.
- S'éloigner des cours d'eau.

PHASE 3

PENDANT
PROTECTION DES BIENS ET SÉCURITÉ
DES PERSONNES : LES 9 GESTES ESSENTIELS



- Ne pas utiliser sa voiture (quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter).
- Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur.
- S'éloigner des cours d'eau, des berges, des ponts et ne pas se réfugier sous un arbre pour éviter la foudre.
- S'informer sur le niveau des cours d'eau sur shyvaa.smmar.fr.
- Rester informé sur France Bleu (90.4 / 103.8 / 106.1) et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.
- Se soucier des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.
- Reporter l'ensemble de ses déplacements, à pied ou en voiture.
- Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche, ils y sont en sécurité.
- Rester ou rentrer à l'intérieur d'un bâtiment et monter en hauteur, à l'étage.
- Couper les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans se mettre en danger.

EN CAS D'ÉVACUATION :

N'ENTREPRENDRE UNE ÉVACUATION QUE SI L'ON EN REÇOIT L'ORDRE DES AUTORITÉS OU SI L'ON Y EST FORCÉ PAR LA CRUE.

- Suivre les conseils des sauveteurs.
- Emporter son kit de sécurité.
- Si possible, fermer les bâtiments.
- Signaler son départ et sa destination à ses proches.
- Être très prudent, respecter les déviations mises en place.

PHASE 4

APRÈS
ÉVALUATION DES DÉGÂTS, CONSTAT, BILAN



- Attendre** les consignes des autorités pour sortir ou regagner sa maison.
- S'assurer** de l'intégrité de la structure de l'habitation.
- Aérer et désinfecter** les pièces.
- Ne rétablir l'électricité** que sur une installation sèche et sécurisée par un professionnel.
- Chauffer** dès que possible.
- S'assurer** que l'eau du robinet soit potable (mairie) avant de la consommer.
- Faire l'inventaire** des dommages, photographier les dégâts.
- Communiquer les dommages** à son assurance et à sa mairie.
- Signaler tout élément suspect** aux autorités.
- Participer à des actions collectives** d'entraide.